



CONSEIL FEDERAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Début de séance : 17/11/22 à 17h34

Fin de séance : 17/11/22 à 19h20

Lieu : salle n°1 du COPF

Présent(e)s (P) / Absent(e)s (ABS) :

- Joe Tapare ; P
- Paquita LYSAO ; P
- Guenaëlle RAUBY ; ABS
- Laurent BUVRY ; P
- Eric ZORGNOTTI ; P (donne procuration à Laurent Buvry à partir de 18h)
- Sébastien PETIT ; ABS
- Bernard COSTA ; P
- Stéphanie BORET ; P
- Olivier Le Cam ; ABS
- Serge Leprince ; P

Invité(e)s :

- Rémy Ségard (Directeur Technique Fédéral) ; P
- Anais Orus Catalan (Entraîneur Fédéral) ; P

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du 24 octobre 2022 (en pièce jointe) ;**
- 2. Présentation et validation du Centre de Performance Polynésien de Triathlon ;**
- 3. Présentation et validation de l'évolution de la réglementation fédérale 2023 ;**
- 4. Questions diverses.**

-
- 1. Approbation du PV du 24 octobre 2022 (en pièce jointe) ;**

Vote de l'approbation du CR du 24/10/2022 : à l'unanimité.

- 2. Présentation et validation du Centre de Performance Polynésien de Triathlon ;**

- Projet sur 2023/2027 puis 2029.
- Une présentation du CPP triathlon se fera lundi 21/11 à 18h dans la salle du COPF : invitation aux licenciés, présidents de clubs et entraîneurs.
- Le CPP est réservé aux jeunes à partir de la catégorie minime.
- En décembre 2022 : identification par les cadres techniques des jeunes concernés par le CPP.



- En janvier 2023 : rencontre avec les athlètes et leur famille avec engagement réciproque et signature de convention.
- Conditions d'entrée au CPP : être licencié FTTri/ Avoir un total de minimum 140 points au class tri ou 85 points dans une des disciplines et/ou gagner 3 compétitions fédérales dans la saison.
- De janvier à août 2023 : emploi du temps d'entraînement proposé dont les créneaux des accès aux infrastructures sont déjà actés. Parallèlement travail avec les établissements scolaires pour obtenir des emplois du temps aménagés pour la rentrée 2023.
- Bernard Costa préconise de travailler dès aujourd'hui avec 1 seul collège et 1 seul lycée. Stéphanie Boret trouve que cela oblige les parents à inscrire leur enfant dans l'établissement choisi par la fédération et que cette obligation est parfois une contrainte trop importante au niveau familial (distance par rapport au lieu d'habitation, coût de scolarité dans certains établissements privés, options d'enseignement dans certains établissements et pas dans d'autres, réputation...)
- Il faut constituer le groupe d'athlètes pour avoir une idée des établissements scolaires avec qui travailler. Il est aussi prévu une rencontre entre le président de la FTTri (lors de sa venue en avril 2023) et le vice-recteur, le ministère de l'éducation et la DGEE.
- Serge Leprince précise qu'il est toujours difficile pour les jeunes triathlètes de Moorea de venir faire les class tri qui ont tous lieu sur Tahiti. Il est donc précisé que les class tri ont lieu soit en semaine le soir, soit le samedi. Or, même quand il a lieu le samedi, aucun jeune de Moorea ne s'est déplacé (Serge dit qu'il est difficile pour les parents de s'organiser). Il est vrai que le CPP est ouvert à l'ensemble des jeunes avec les critères acquis mais que les entraînements CPP auront lieu sur Tahiti et comme il n'y a pas d'internat en collège cela limite l'accès au CPP pour les jeunes minimes des îles. Cependant s'il est déjà difficile pour les parents de jeunes triathlètes de Moorea de s'organiser pour venir pour un class tri, il paraît compliqué qu'ils s'organisent pour toute une saison au CPP...
- Eric Zornotti rappelle la raison de la création de CPP sur le Fenua dans plusieurs sports (déjà existants : CPP judo, CPP tennis de table, CPP natation) : le CPP doit apporter quelque chose que le club ne peut pas donner au jeune athlète (par exemple : la possibilité d'avoir des entraînements biquotidiens). Le CPP doit préparer le jeune à un éventuel départ dans des structures de haut-niveau en France ou à l'étranger et être prêt à la charge d'entraînement demandée dans ces structures.
- Le nombre d'athlètes dans le groupe CPP Triathlon n'est pas encore clairement défini mais Anaïs estime qu'un travail de qualité peut se faire entre 6 à 8 athlètes. Ce groupe ne sera pas figé pour la saison : il pourra y avoir des départs (motivation et résultats) et des arrivées (critères pré-requis). Le groupe de présélection aux Jeux pourra s'intégrer sur certains entraînements.
- Accompagnement fédéral longitudinal mis en place ; 2 entraînements dans le club d'appartenance obligatoire.
- Pour la présentation aux parents, athlètes et entraîneurs et présidents de club : rappeler que le groupe CPP sera une évolution du groupe IATF existant (qui par conséquent disparaît) et que le groupe n'est pas figé.

Vote de l'approbation du point n°2 : à l'unanimité.



3. Présentation et validation de l'évolution de la réglementation fédérale 2023 (Voir annexe)

- Préciser pour la composition de la commission technique le nombre minimum de personnes (au moins 2 clubs représentés)
- Limite d'inscription aux compétitions : J-10 et J-3 (J-2 trop court pour préparer les inscriptions par manque de moyen humain et déclarer auprès de l'assurance les licences journalières)
- Prix de la licence journalière animathlon : 250xpf (à rajouter dans le tableau des tarifs). Le certificat médical ne sera plus obligatoire pour les animathlons (pas de chronométrage, pas de classement, pas de podium, pas d'arbitrage)

4. Questions diverses

- Le règlement sur les prolongateurs de cintres vélo : interdiction à partir de 2023 pour suivre la réglementation de World Triathlon. Ce sera rajouté dans la réglementation fédérale lors de l'AG.
- Joe Tapare rappelle la venue du président de la FFTri en avril 2023 (qui vient en famille). Cette venue a pour but de signer un avenant à la convention entre la FFTri et la FTTri actuelle.
- Joe Tapare propose une prise en charge partielle financière de la part de la FTTri de son billet d'avion et de son séjour fédéral.
- Il est demandé à l'ensemble du conseil fédéral une présence et une implication pour la bonne tenue du triathlon des entreprises : présence du président de la FFTri et évènement phare pour notre fédération.
- Achat mégaphone et groupe électrogène à budgéter.
- Stéphanie Boret demande la possibilité au niveau arbitrage de ne plus avoir à contrôler les licences des triathlètes lors des compétitions : en effet lors de l'inscription aux compétitions il faut avoir un numéro de licence valide pour confirmer son inscription. Le responsable arbitrage (Serge Leprince) est d'accord ainsi que le conseil fédéral et le directeur technique. Ce sera rajouter dans la réglementation.

Fin de séance à 19h20

Madame Stéphanie Boret

Secrétaire de la FTTRI

Monsieur Joe Tapare

Président de la FTTRI